

SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Présents : Mr AYDIN, Président,
 MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
 M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DELVAUX, DENIS, DETHIER,
 KRIESCHER, Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
 Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE
 WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
 M. PAQUE, Chef de corps
 Mme GAROT, Secrétaire [pour décision 0062]
 [Décisions n°0061 à 0062]

LA SEANCE A HUIS CLOS EST OUVERTE A 20 HEURES 00.

LA SEANCE PUBLIQUE REPREND IMMEDIATEMENT

Monsieur le Président remercie les conseillers qui ont siégé au Conseil de Police pour le travail remarquable accompli.

0062 Organes – Mise en place du futur conseil de Police – détermination du nombre de conseillers de Police par commune

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1/ La répartition des conseillers de police entre les différentes communes est fixée comme suit :

COMMUNE	Nombre d'Habitants	Calcul	Nombre arrondi	Nombre arrondi corrigé
Verviers	55.069	$\frac{55.069 \times 21}{80.206} = 14,41814$	14	14
Dison	15.366	$\frac{15.366 \times 21}{80.206} = 4,0232$	4	4
Pepinster	9.771	$\frac{9.771 \times 21}{80.206} = 2,558$	2	3
Total	80.206		20	21

2/ Le Bourgmestre de chaque commune sera prié de veiller à ce que le Conseil communal désigne :

- Le nombre ad hoc de conseillers de police ;

- Aucun, un ou deux conseiller(s) suppléant(s) par conseiller de police membre effectif.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 20.

Kathleen GAROT

Hasan AYDIN

